

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

29^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN Samedi 2 et Dimanche 3 Juillet 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 23 Mai 2016
Ouverture des engagements : Lundi 23 Mai 2016
Clôture des engagements : Lundi 20 Juin 2016 (cachet de la Poste faisant foi)
Parution du road-book : A retirer au SPECULOZ CAFE
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 26 Juin 2016 de 9h à 19h
..... Samedi 02 Juillet 2016 de 9h à 17h
Vérifications des documents et des voitures le : Samedi 02 Juillet 2016 de 14h30 à 20h30
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 02 Juillet 2016 de 15h00 à 20h30
..... Mise en Parc Fermé gardé à l'issue des vérifications techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 02 Juillet 2016 à 19h au Gymnase de Rupt sur Moselle
Publication des équipages admis au départ le : Dimanche 03 Juillet 2016 à 7h00
Publication des heures et ordres de départ le : Dimanche 03 Juillet 2016 à 7h00
Départ de : Rupt sur Moselle le Dimanche 03 Juillet 2016 à 07h30
Publication des résultats partiels le : Dimanche 03 Juillet 2016 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Arrivée à : Rupt sur Moselle le Dimanche 03 Juillet 2016
Vérification finale le : Dimanche 03 Juillet 2016 au Garage AUTO RUPT
Publication des résultats du rallye : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent le Dimanche 03 Juillet 2016
Remise des prix le : Dimanche 03 Juillet 2016, 1h après l'arrivée du dernier concurrent au Gymnase de Rupt sur Moselle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le 29^{ème} Rallye Régional Ruppéen en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Mont de Fourche en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par le CRSA Lorraine Alsace sous le numéro 19 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 368 en date du 11/04/2016

Comité d'Organisation

Président : M. Emilien VAUTHIER licence n°174353 / 0313
Membres : M. Jean-Louis RIBLET licence 21554 / 0313
Secrétariat du Rallye, Adresse : Mlle Manon AIGUIER
22 route de l'usine – 88430 LA HOUSSIERE
Téléphone : 06.99.26.71.51 (Entre 12h00 et 14h00)
Permanence du Rallye : Gymnase de Rupt sur Moselle 88360 (tel : 03.29.24.32.47)
- Le samedi 02 Juillet 2016 de 14h00 à 20h30
- Le dimanche 03 Juillet 2016 de 06h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE MONT DE FOURCHE
Adresse : 6 rue Stackeden Elsheim – 88360 RUPT SUR MOSELLE
Mail : secretariatecuriemontdefourche@gmail.com

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS : Patrice COTTET – 8012 / 0305
Membres du Collège : Claude CONDAMIN – 122813 / 0314
..... Didier GERARDIN – 19652 / 0308
Secrétaire du Collège : Michèle PECCAUD – 2309 / 0314

Directeur de Course : Jan-Hug HAZARD – 1505 / 0304
Directeur de Course Adjoint : Jacqueline MASSON – 183132 / 0304
Adjoints à la Direction de Course : Alain ANGELMANN – 214977 / 0304
..... Jean-Marie ESLINGER – 168503 / 0308
Directeur Epreuve Chronométrée N°1/3/5 : Gérard FINQUEL – 1913 / 0405
Directeur Adjoint Epreuve Chronométrée N°1/3/5 : Jean-Michel HENRY – 15551 / 0308

Directeur Epreuve Chronométrée N°2/4/6 : Olivier DEVAUX – 1751 / 0314
Directeur Adjoint Epreuve Chronométrée N°2/4/6 : Martial PEUGEOT – 44386 / 0405

Médecin EC n° 1/3/5 : Docteur Abdullah NAIBI
Médecin EC n° 2/4/6 : Docteur Pascale CHASSEROT - SCHMITT

Commissaire Technique Responsable : Gérard PROTOIS – 1906 / 0321
Commissaires Techniques : Denis DERCHE – 33547 / 0314
..... Emile TENA 124058 / 0305
..... Daniel HAEFFELIN – 12679 / 0323
..... Jean-Louis REVERCHON - / 0409

Chargé des Relations avec les Concurrents : Elisabeth LOUIS – 1287 / 0313
..... Martine REVERCHON – 14505 / 0409

Juge de Faits : Ernest WANTZ – 1599 / 0312
..... Yvette WANTZ – 1598 / 0312

Chronométrage et classements informatiques : ASA FRANCHE COMTE

Chronomètres EC n°1/3/5 : Gérard CARCHON – 211678 / 0305
..... Françoise FRANCHI – 214894 / 0305
..... Nancy GIETZENDANNER – 220615 / 0307
Chronomètres EC n°2/4/6 : Monique GALMICHE – 17643 / 0318
..... Samuel GROSSHANS – 10480 / 0307
..... Philippe FOURNEL – 219023 / 0305

Responsable des commissaires EC n°1/3/5 : Michel BAHLINGER – 161132 / 0313
Responsable des commissaires EC n°2/4/6 : Thierry FLIN – 202857 / 0314

Dépanneuse EC n°1/3/5 : CHOUX AUTOMOBILES
Dépanneuse EC n° 2/4/6 : AUTO SERVICE PERRIN

Ambulances : SARL ARNOULD BOURBON

Equipe Désincarcération : ESC

Voiture Tricolore : Guy FELLMANN – 6282 – 0405

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 29^{ème} Rallye Régional Ruppéen compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace 2016.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 2 Juillet 2016 de 14h30 à 20h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 2 Juillet 2016 de 15h00 à 20h30 sur la Place de la Ride à côté du gymnase de Rupt sur Moselle.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage AUTO RUPT**

Adresse : 12 Route de Lépange 88360 Rupt sur Moselle

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29^{ème} Rallye Régional Ruppéen doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 Juin 2016 accompagnée des droits d'engagement (**Chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE**).

La confirmation se fera uniquement par mail (merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en ont pas, et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

Les forfaits devront être obligatoirement envoyé par ECRIT au secrétariat de l'Ecurie Mont de Fourche ou par mail à l'adresse secretariatecuriemontdefourche@gmail.com avant le vendredi 01 Juillet 2016.

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagements au concurrents, qui, pour des raisons de forces majeures, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620€ (x 2)
- 1 membre de l'ASA des Vallées :290€
- 2 membres de l'ASA des Vallées :270€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

IMPERATIF

Une bâche étanche (3x5 mètres), résistante aux hydrocarbures sera disposée sous chaque voiture.
Une seule voiture d'assistance autorisée par équipage au parc d'assistance.
Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} Rallye Régional Ruppéen représente un parcours de 211.20 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 kms.

Les épreuves spéciales sont :

EC n°1/3/5 : « Lépange » : 6.6 kms

EC n°2/4/6 : « La Revaute » : 6.7 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents devront inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ, d'arrivée).

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Dimanche 26 Juin 2016 de 9h à 19h

- Samedi 02 Juillet 2016 de 9h à 17h

3 passages maximum par épreuve chronométrée

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison ou Chasuble jaune ou orange
- Chef de poste : Combinaison ou Chasuble jaune ou orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (cumulables) :7500€

Coupes :30 coupes minimum seront distribuées.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	350€	250€	150€	100€
CLASSE				
1 à 2 partants	Engagement divisé par 2			
3 à 5 partants	Engagement	150€		
6 à 15 partants	Engagement	200€	100€	
+ de 15 partants	Engagement	200€	100€	50€

Equipage 100% Féminin : 1^{er} classé : 100€

Deux commissaires de route méritants seront récompensés par un prix.

Les primes seront envoyées par la poste dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le : Dimanche 3 Juillet 2016 au Gymnase de Rupt sur Moselle, 1h après l'arrivée des derniers concurrents du Rallye.